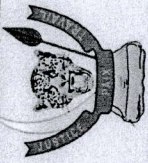


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMAATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARM

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 058/2023

A LA SOCIETE CGC Sarl

Après avoir reçu le Contrat n° 003/CNJF/DNJ/C3PMP/2023, conclu avec la Direction Nationale des IX^{ème} jeux de la Francophonie de Kinshasa 2023, pour un montant total hors taxe de dollars américains un million trois cent quinze mille sept cent un, nonante cinq centimes (USD 1 315 701,95) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains neuf mille deux cent neuf, nonante et un centimes (USD 9 209,91).

Fait à Kinshasa, le 28/04/2023.

Pour servir et valoir ce que ce droit

Directeur Administratif et Financier

Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i

